

Services consulaires

Documents de voyage pour Canadiens

Ai-je besoin d'un passeport canadien pour voyager à l'étranger?

Nous recommandons à tous les voyageurs d'avoir un passeport canadien valide pour tout voyage à l'étranger, même pour se rendre dans un pays où d'autres documents sont acceptés.

Avant de partir, n'oubliez pas de remplir la section « En cas d'accident ou de décès, prière d'aviser » (à la page 4) de votre passeport. Faites des photocopies de la page d'identification de votre passeport, et gardez-les séparément des originaux durant le voyage. Laissez-en aussi une copie à un ami ou à un parent au Canada. Vérifiez les dates d'expiration de votre passeport; certains pays vous refuseront l'entrée si votre passeport expire dans les six mois qui suivent.



VOYAGE.GC.CA

Comme citoyen à double nationalité, avec quels documents devrais-je voyager?

Les Canadiens détenant une autre citoyenneté devraient utiliser leur passeport canadien et se présenter aux autorités étrangères comme ressortissants du Canada, si cela est permis par la législation du pays, afin de s'assurer d'avoir accès aux services consulaires du gouvernement du Canada en cas de problème. Plus de détails sont disponibles dans notre livret intitulé *La double citoyenneté*.

Puis-je me servir de mon certificat de citoyenneté canadienne comme document de voyage?

Non, vous ne pouvez pas. Un certificat de citoyenneté canadienne n'est pas un document de voyage. Le passeport canadien est le seul document de voyage et la seule pièce d'identité fiable et reconnue universellement aux fins de voyages internationaux. Les citoyens canadiens qui reviennent au Canada et qui, au lieu du passeport canadien, présentent d'autres documents, comme un certificat de citoyenneté canadienne, un acte de naissance, un permis de conduire délivré par une province canadienne ou un passeport délivré par un autre pays, peuvent s'attendre à des délais ou se voir refuser l'accès à bord par des compagnies de transport.

De quels documents de voyage mes enfants ont-ils besoin pour se rendre à l'étranger?

Tous les enfants doivent avoir leur propre passeport et des documents d'identité à l'appui, par exemple un certificat de naissance ou une carte de citoyenneté. Il est fortement recommandé que les enfants voyageant seuls ou accompagnés d'un seul parent soient munis d'une lettre de consentement pour chaque voyage à l'étranger. Il est conseillé de la faire certifier ou d'y faire apposer un tampon ou un sceau par un représentant officiel autorisé à faire prêter serment ou à recevoir une déclaration solennelle. Vous trouverez de plus amples informations ainsi qu'un modèle de lettre de consentement à www.voyage.gc.ca/lettre.

Ai-je besoin d'un visa ou d'autres documents?

Vous avez besoin d'un visa pour entrer dans certains pays. Les visas sont délivrés par les bureaux des gouvernements étrangers au Canada. Bien avant de partir, vous devriez vous informer au sujet des visas, des dispenses, des preuves de vaccination et d'autres exigences d'entrée auprès de l'ambassade ou d'un consulat au Canada des pays que vous comptez visiter.

Consultez le www.voyage.gc.ca/destinations pour obtenir des renseignements par pays sur les exigences en matière de documents de voyage. Vous pouvez aussi joindre les Services consulaires au **1-800-267-6788** ou au **613-944-6788**, ou par courriel au voyage@international.gc.ca. Contactez le bureau de Passeport Canada le plus près ou consultez le www.passeportcanada.gc.ca pour les questions concernant les demandes de passeport.

